

RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 03 Août 1999 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 00 - V - 125

Concernant : Un bloc-porte métallique à deux vantaux égaux du type 2 B 12.

Demandeur : VACHETTE S.A.
50, rue de la Paix

F - 10000 TROYES

Durée de validité : 11 avril 2005

**STATION d'ESSAIS
CTICM**



RÉSISTANCE au FEU des ÉLÉMENTS de CONSTRUCTION

Selon Arrêté du 03 Août 1999 du Ministère de l'Intérieur

PROCÈS-VERBAL de CLASSEMENT n° 00 - V - 125

Concernant : **Un bloc-porte métallique à deux vantaux égaux du type 2 B 12.**

Demandeur : **VACHETTE S.A.**
50, rue de la Paix
F - 10000 TROYES

Rapport(s) de référence : **CTICM 00 - V - 125**
00 - V - 150

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent procès-verbal. Elles ne sont cumulables entre-elles qu'après avis du Laboratoire.

Durée de validité : Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au :
11 avril 2005

Ce procès-verbal comporte 9 pages.
Seule la reproduction intégrale de ce document permet l'exploitation normale des résultats.

TABLE des MATIERES

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT	3
1.1. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE.....	3
1.2. DESCRIPTION DE L'ELEMENT.....	3
2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT.....	5
3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	5
3.1. RECLASSEMENTS	5
4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	5
4.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE	5
4.2. SENS DU FEU	5
4.3. DOMAINE DE VALIDITE.....	6
4.4. MODIFICATIONS ADMISES.....	6
5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU	6
ANNEXE 1 - Planches.....	7

M - 00V125PV.doc

1. DESCRIPTION SOMMAIRE ET MISE EN OEUVRE DE L'ELEMENT

Référence : 2 B 12
Provenance : TYCO F.C.F SA
24, rue des Hautes Rives
F - 27610 ROMILLY-SUR-ANDELLE

1.1. PRINCIPE DE L'ENSEMBLE

Voir Annexe 1, Planches 1 à 3.

Bloc-porte métallique à deux vantaux égaux, pivotants sur paumelles, monté dans une huisserie métallique et équipé de deux serrures anti-panique de chez VACHETTE.

Dimensions :

	L x H (mm)
Passage libre	2000 x 2250
Fond de feuillure	2036 x 2268
Vantaux	1012 x 2257
Epaisseur des vantaux	58 mm

Jeux :

	Jeux maximum autorisés en mm
Côté paumelles	3
Traverse haute	3
Plan de joint central	5
Au sol	6
Arrière (entre vantail et cochonnet)	2

1.2. DESCRIPTION DE L'ELEMENT

1.2.1. Bloc-porte

Le bloc-porte du type 2 B 12 était constitué d'une huisserie en tôle EZ d'épaisseur 20/10 mm, et de deux vantaux égaux, l'un mobile, l'autre semi-fixe. Le vantail mobile était gauche tirant.

1.2.2. Huisserie

L'huisserie était composée de deux montants et d'une traverse haute coupés d'onglet et assemblés par soudure.

Les profilés en tôle électrozinguée d'épaisseur 20/10 mm étaient formés par :

- deux plis de 15 mm s'appuyant réciproquement sur chaque face du mur.
- deux façades de 32 mm parallèles au mur ;
- une feuillure de 48 x 18 mm ;
- une feuillure de 62 x 18 mm munie d'une gorge de 25 x 3 mm, recevant les vantaux ;
- un pontet de 40 mm reliant les deux plis de 18 mm des feuillures.

La liaison avec le béton était réalisée par 9 pattes de scellement en tôle EZ d'épaisseur 15/10 mm et de dimensions 150 x 25 mm, soudées par points derrière la feuillure de 62 mm (3 par montants et 3 en traverse haute) et par 2 talons de 30 mm pénétrant dans le sol.

La traverse haute était munie d'un renfort toute largeur, en tôle EZ d'épaisseur 30/10 mm, de 80 mm de hauteur. Ce renfort était soudé en applique sur la façade de 32 mm, il permettait la fixation du bandeau de ferme-porte.

En fond de feuillure, dans la gorge de 25 x 3 mm un joint intumescent du type PALUSOL PL de section 20 x 2 mm avec une face adhésive assurait l'étanchéité aux flammes.

1.2.3. Vantaux

Les deux vantaux étaient symétriques. Ils étaient du type caisson, formés par deux parements en tôle EZ, avec soyage sur les chants verticaux de dimensions 15 x 5,75 x 20 mm.

Les chants des vantaux étaient fixés par rivets aveugles de Ø 4 x 12 mm avec le cadre interne au pas de 150 mm environ.

Les extrémités haute et basse de chaque vantail étaient fermées respectivement par un profil C et par un profil U recevant les parements soudés par points. Le profil supérieur recevait une bande d'isolant sur laquelle était collé un joint intumescent du type PALUSOL PL de section 20 x 2 mm.

L'isolation et la rigidité des vantaux étaient réalisées par une ossature interne et un complexe isolant assurant le degré coupe-feu.

Chaque vantail possédait un battement rapporté isolé par une bande d'isolant en PROMATECT H d'épaisseur 25 mm et de largeur 58 mm et protégé par un couvre battement en tôle EZ d'épaisseur 12/10 mm de section 27 x 62 x 27 mm.

Le couvre battement était fixé par 9 vis TF/90 - M 5 x 50 mm auto-taraudeuses.

1.2.4. Etanchéité entre vantaux

Au plan de joint central et sur le chant arrière des panneaux, dans la rainure formée par les soyages des parements, un joint PALUSOL PL de section 20 x 2 mm était collé et fixé en même temps que les parements par les rivets aveugles, sur chaque vantail.

1.2.5. Articulation et fermeture des vantaux

1.2.5.1. Articulation

Chaque vantail était ferré par 4 paumelles grille 120 de chez MONIN. La lame femelle était fixée au vantail par 3 vis TF/90 M 6 x 20 mm, la lame mâle était soudée sur l'hubriserie.

1.2.5.2. Fermeture

Le vantail mobile était condamné par l'intermédiaire d'une serrure anti-panique un point en applique du type VACHETTE 6710 PREMIUM. La serrure était actionnée par un module P 13/23 (cylindre/béquille) de chez VACHETTE, le cylindre étant un système VACHETTE 5.

Le vantail semi-fixe quand à lui était condamné par l'intermédiaire d'une serrure anti-panique deux points haut et bas en applique du type VACHETTE 6720 PREMIUM.

Les deux vantaux étaient actionnés par un système à deux ferme-porte réf. : V 12535 VACHETTE, dont les bras à glissière coulaient dans un bandeau réf. : BSL 2562 VACHETTE, fixé sur un renfort soudé en traverse haute de l'hubriserie. Le bandeau incorporait un sélecteur de fermeture assurant la coordination des vantaux.

Deux ferme-porte supplémentaires de marque VACHETTE (sans action sur la fermeture des vantaux) étaient ajoutés afin de les tester au feu. Le ferme-porte réf. : V 12316 était fixé sur le vantail semi-fixe juste devant le V 12535. Le ferme-porte réf. : V 12535 P était monté en système inversé, fixé sur le renfort du bandeau au-dessus du vantail mobile et devant le ferme-porte V 12535 actionnant celui-ci. Pour permettre sa mise en place après les essais de fonctionnement, le cache du bandeau était découpé au droit de sa position.

Chaque ferme-porte était protégé par un carter en ABS polycarbonate.

2. REPRESENTATIVITE DE L'ELEMENT

Une visite de conformité concluante, effectuée à l'usine TYCO F.C.F. SA de Romilly-sur-Andelle (27) en France par un agent de la Station d'Essais du CTICM en date du 16 mars 2000, autorise la délivrance d'un procès-verbal confirmé.

3. CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Les performances de l'élément sont les suivantes :

PARE-FLAMMES de degré : **DEUX HEURES** - (2 h)

COUPE-FEU de degré : **TROIS QUART D'HEURE** - (3/4 h)

3.1. RECLASSEMENTS

Un reclassement peut être admis si la condition ci-dessous est respectée :

- Si les parois et revêtements de parois adjacents sont de classement MO ou M1 sur une distance de 100 mm minimum mesurée à partir du bord de l'huissierie.

COUPE-FEU de degré : **DEUX HEURES** - (2 h)

4. CONDITIONS DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

4.1. A LA FABRICATION ET A LA MISE EN OEUVRE

L'élément et son montage doivent être conformes à la description détaillée figurant dans les rapports de références.

En cas de contestation sur l'élément faisant l'objet du présent procès-verbal, les rapports de références pourront être demandés à son propriétaire, sans obligation de cession du document.

4.2. SENS DU FEU

INDIFFERENT.

4.3. DOMAINE DE VALIDITE

Pour conserver la validité des classements, les extensions dimensionnelles ou de conception ne peuvent être faites qu'en application de l'Arrêté du 03 Août 1999 du Ministère de l'Intérieur, de son Annexe IV relative aux fermetures, et des avis postérieurs émis par le CECMI, ou conformément à des extensions formulées par la Station d'Essais du CTICM.

Les dimensions de passage libre autorisées, sont les suivantes :

	Hauteur (mm)	Largeur (mm)
MINIMALES	1500	1400
MAXIMALES	2250	2000

Aucune modification dimensionnelle ne pourra être appliquée sur les cotes exprimées ci-dessus et aucune modification de constitution de l'élément ne pourra être faite sans la délivrance préalable d'une extension de classement par le Laboratoire.

4.4. MODIFICATIONS ADMISES

- Montage des ferme-porte indifférent.
- La serrure du type 6730 PRENIUM peut se monter en lieu et place de la 6710 PRENIUM.
- Les ferme-porte réf. V12316 peuvent être remplacés par les ferme-porte V12214 et V12414 de conception identique.
- Le module de manoeuvre extérieur de réf. P13/23 peut être remplacé par les modules P12, P12T, P14/24 et P13/23 AV.

5. DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

Ce procès-verbal de classement est valable **CINQ ANS** à dater de la réalisation du dernier essai, soit jusqu'au :

ONZE AVRIL DEUX MILLE CINQ

Passé cette date, ce procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par la Station d'Essais du CTICM.

Cette limite de validité n'est pas opposable à ce produit s'il fait l'objet d'un certificat de qualification, "NF - Portes coupe-feu DAS" reconnu par le Ministère de l'Intérieur, en cours de validité.

Fait à Maizières-lès-Metz, le 11 juillet 2000

Claude LEVRESSE
Chargé d'Essais

Etienne HAUTH
Chef du Service "Essais 2"

Le classement indiqué ne préjuge pas de la conformité des éléments de construction commercialisés aux échantillons soumis à l'essai, et ne saurait en aucun cas être considéré comme un certificat de qualification tel que défini par la loi du 3 juin 1994.

Cette conformité peut être attestée par les certificats de qualification reconnus par le Ministère de l'Industrie, et notamment par la marque, "NF - Portes coupe-feu DAS".

Ce procès-verbal de résistance au feu ne traite pas de la conformité à la norme NF S 61-937.